

*République Française*  
*Département : LOZERE*  
*Arrondissement : Florac*  
**PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE**

Séance du lundi 20 novembre 2023

Délibération N° DE\_2023\_188

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	13	16
Date de la convocation : 15/11/2023		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt novembre deux mille vingt-trois, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Stéphane MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés : Julie DELES représentée par Fabienne PUCHERAL MOLINES, Cyril DJALMIT représenté par Florence BOISSIER, Mathieu PUCHERAL représenté par Sophie BOISSIER

Absents et Excusés : Clara ARBOUSSET, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michèle BUISSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Validation de l'avenant au contrat centre bourg**

Mr le Maire rappelle le dispositif régional de développement et de valorisation des « Bourgs Centres Occitanie » pour la période 2022-2028 approuvé lors de la Commission Permanente du 16 décembre 2021.

Mr le maire rappelle que la commune est signataire du contrat Bourg Centre Occitanie approuvé par délibération DE\_2019\_066 du 21 mai 2019. Ce contrat dit de « première génération » se terminait le 31/12/2021 pour l'ensemble des signataires.

Mr le Maire explique que la commune a réalisé, avec l'appui du PETR Sud Lozère et des partenaires institutionnels (DDT, Département, Sous Préfecture, Parc national des Cévennes, CAUE) un travail de mise à jour et d'actualisation du précédent contrat afin de continuer à soutenir les fonctions de centralité de la commune de Pont de Montvert - Sud Mont Lozère.

Ce contrat a vocation à s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Sud Lozère, dont il est un sous-ensemble.

Il est proposé aux conseillers municipaux d'approuver l'avenant au contrat Bourg Centre Occitanie pour la période 2022-2028 tel que présenté ce jour. Cet avenant a été présenté en comité de

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/11/2023  
048-200057594-DE\_2023\_188-DE

DE\_2023\_188

pilotage avec l'ensemble des partenaires le 06 novembre 2023.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** le projet d'avenant

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à ce contrat, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphan MAURIN  
Président de séance



Michèle BUISSON  
Secrétaire de séance



RF  
Préfecture de Mende

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/11/2023  
048-200057594-DE\_2023\_188-DE

DE\_2023\_188